



Président : François Lallemand - Vice-président : Bruno Calandreau
Secrétaire Général : Fadi Haidar - Trésorière : Marie Laure Gaudillier
Membres : Jean-Luc Billaux, Patrice Nicot, Frédéric Vangheluwe.

Appel à cotisation et Programme prévisionnel 2019

Chers (ères) Amis (es),

La « saison 2019 » a commencé pour l'Association Médicale le 5 mars dernier, 26 personnes étaient présentes à la soirée médicale organisée avec l'Agence Sanitaire et Sociale sur le thème du RAA. C'est donc une nouvelle saison qui commence doucement pour ce qui est de la participation.

Mais nous sommes tout à fait optimistes car c'était la rentrée et par ailleurs une autre réunion était organisée le même soir, ce qui explique probablement ce manque d'engouement ...

Quoiqu'il en soit, un programme prévisionnel est en cours d'élaboration et vous découvrirez en PJ les soirées prévues sur le 1^{er} semestre. Il est temps aussi pour nous de faire appel à votre soutien et de faire un rappel sur le fonctionnement de l'association.

Depuis des années maintenant, l'Association Médicale de Nouvelle-Calédonie propose **chaque premier mardi du mois** des soirées médicales d'information et de formation à l'ensemble du monde médical et paramédical de la Nouvelle-Calédonie sur des thèmes aussi variés que possible. A ce sujet, nous en profitons pour remercier encore une fois tous les intervenants qui ont donné de leur temps et communiqué leur Savoir et les prochains qui animeront nos soirées de 2019. Nous remercions aussi tous ceux qui ont pris le temps de nous proposer de nouveaux thèmes.

Ces soirées médicales sont ouvertes à tous les professionnels de santé cotisants ou non cotisants. A l'issue de chaque soirée, un pot amical est offert aux participants afin de prolonger d'une façon conviviale ce moment d'échange.

Les soirées médicales sont filmées et vous pouvez les retrouver sur YouTube sous l'intitulé [AMNC988](#). Cela permet à l'ensemble du corps médical du territoire n'ayant pu être présent de les visionner et d'être ainsi informé.

En vous inscrivant sur la liste de diffusion de l'AMNC, vous serez également informés(es) des soirées organisées par l'association, de la mise en ligne des films sur YouTube et de la parution du Bulletin Médical Calédonien (mis en ligne sur le site www.bmc.nc géré par l'ADIM-NC). Il vous suffit d'envoyer un mail à amnc687@gmail.com
Parlez de nous à vos collègues autour de vous et rejoignez-nous.



ASSOCIATION MÉDICALE



Président : François Lallemand - Vice-président : Bruno Calandreau
Secrétaire Général : Fadi Haidar - Trésorière : Marie Laure Gaudillier
Membres : Jean-Luc Billaux, Patrice Nicot, Frédéric Vangheluwe.

Le bureau de l'association fonctionne grâce à ses membres (tous bénévoles et qui ne comptent pas leur temps) et à vos cotisations.

Nous continuons à faire des demandes de subventions, qui restent le plus souvent sans suite. (Aucune subvention ne nous a été accordée en 2017 et 2018).

En ce qui concerne la cotisation demandée, elle est de 15 000 CFP. Elle n'est pas obligatoire mais est souhaitée pour soutenir l'action de l'association.

On va même dire à l'heure d'aujourd'hui qu'elle devient indispensable pour la survie de l'association. Pourquoi ?

En 2018, nous avons compté 46 cotisants ce qui représente un apport de 690 000 FCFP pour un budget de fonctionnement supérieur à 1 000 000 FCFP. Les participations financières des laboratoires pharmaceutiques sont pratiquement impossibles à obtenir.

C'est pourquoi, nous comptons sur votre soutien, les dons sont aussi les bienvenus quel qu'en soit le montant.

Nous espérons que cet appel recevra un écho favorable et nous vous disons à bientôt lors d'une prochaine soirée médicale.

Bien amicalement

Le bureau de l'AMNC



BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE - ANNEE 2019

À retourner à : A.M.N.C. BP 2 343 - 98 846 NOUMEA CEDEX.

N'oubliez pas de noter votre adresse pour l'envoi de votre reçu.

NOM _____ PRENOM _____

PROFESSION _____ Secteur libéral ou public (à préciser) _____

ADRESSE POSTALE _____

Email (**à remplir de façon très lisible**) : _____ Tel / Mob _____

Veuillez trouver ci-joint le montant de la cotisation fixée à **15 000 CFP pour l'année 2019.**

Règlement par chèque bancaire

Règlement par virement bancaire à : ASS MEDICALE DE LA NC - SGCB : 18319 06711 50470727103 28

Signature